

# UNE SOCIÉTÉ CIVILE AUX CARACTÉRISTIQUES CHINOISES

CITOYENNETÉ ET GOUVERNANCE EN DÉBAT

PAR

BENOÎT VERMANDER (\*)

Existe-il une « société civile » chinoise ? Le terme peut-il être pris dans l'acception qu'on lui octroie lorsqu'il est question des sociétés occidentales ? En quoi le débat sur l'existence et la nature d'une société civile en Chine nous permet-il d'appréhender les évolutions sociopolitiques de la Chine et, partant, le rôle qu'elle est à même de jouer sur la scène internationale et pour la construction d'une gouvernance mondiale ? Telles sont les interrogations qui inspirent le présent travail. Nous entendons les développer en référence privilégiée aux auteurs chinois qui, eux-mêmes, les formulent et y répondent : une lecture attentive des questionnements propres aux universitaires chinois est chose nécessaire pour qui entend apprécier à son aune propre la « présence » chinoise au monde qui l'entoure. Soulignons que les universitaires dont les travaux sont ici évoqués ne sont pas de simples commentateurs, mais sont aussi, peu ou prou, des conseillers du Prince, animant des centres de recherche dans des universités prestigieuses et rédigeant des rapports d'orientation pour les organismes gouvernementaux. Ils procèdent souvent par acclimatation en langue et contexte chinois de concepts préalablement développés en Europe ou aux Etats-Unis. Ce travail continu de reprise et réinterprétation est partie intégrante du processus par lequel la Chine entre dans un dialogue tout à la fois riche et tendu avec d'autres sociétés nationales comme avec la « société internationale » prise en son ensemble.

Avant de nous engager plus avant dans pareil exercice, il nous faut encore formuler un constat : employer le terme de « société civile », c'est ouvrir la boîte de Pandore... Il s'en échappe des notions entremêlées, des débats acrimonieux sur le sens, les limites et les connotations de l'expression et un enchevêtrement inextricable de références historiques, sociales, politiques et ethnographiques. En même temps, l'omniprésence même du terme rend vaine toute tentative d'éviter son usage. Plutôt que de vouloir lui assigner un sens exclusif de tout autre – entreprise nominaliste vouée dès

(\*) Chercheur et professeur associé à la faculté de philosophie de l'université Fudan (Shanghai, Chine), où il dirige le Xu-Ricci Dialogue Institute.

le départ à l'échec théorique et pratique –, il vaut mieux prêter attention à l'entrecroisement des références et concepts qui caractérise l'usage mouvant de l'expression et voir en cette indécision un révélateur d'évolutions et débats intellectuels et sociaux plus souterrains.

Cette considération nous amène à préciser et limiter ainsi les questions posées à l'instant : de quoi parle-t-on au juste lorsqu'on évoque la « société civile » en Chine et sa possible montée en puissance ? Il ne s'agit donc pas de chercher à déterminer s'il existe ou non une « société civile » en Chine, puisque telle conclusion dépendra fatalement du sens donné préalablement à l'expression, mais plutôt de voir comment la nature même de ce débat et l'usage du terme « société civile » nous instruisent sur la nature des évolutions qui travaillent la Chine d'aujourd'hui.

#### UN PROCESSUS HISTORIQUE DÉBATTU

Les débats sur la « société civile » et sa mouture chinoise prennent forme au début des années 1990. Ainsi, en 1992, Jean-Philippe Béja utilise le modèle habermassien, qu'il recoupe avec l'analyse des révolutions dans l'Europe de l'Est, pour faire de la sociabilité bourgeoise de la Chine, au travers de « salons » et de clubs politiques, le prélude à son entrée dans la revendication démocratique : *« comment développer des liens horizontaux entre les acteurs sociaux, seule possibilité pour l'individu d'échapper au système extrêmement rigide de contrôle social qui reste l'obstacle principal au développement d'une sphère publique autant que d'une véritable société civile ? [...] On pourrait dire avec Habermas que dans la Chine des années 1980, ceux que nous avons appelés les représentants des 'forces vives', 'support de la société civile, s'étaient déjà constitués en public et avaient déjà institué la sphère où s'exerçait leur raisonnement, la sphère publique, dans son rôle politique : être la médiatrice entre l'Etat et la société' [...] Cet avatar chinois de sphère publique à l'autonomie limitée présente bien des ressemblances avec celle que l'on trouve à la veille de la Révolution française. Elle est composée essentiellement du 'public d'hommes cultivés', en Chine, ceux qui se reconnaissent comme intellectuels. De même qu'à la veille de la prise de la Bastille on a assisté à un effondrement de la circulation des livres concernant la religion, on a assisté en Chine dans les années 1980 à un affaissement de l'intérêt des lecteurs pour les livres idéologiques »* (1).

Cette première approche, dont on trouverait d'autres exemples dans plusieurs publications des mêmes années, est à la fois très pragmatique et fermement ancrée dans le modèle européen du « développement de la société civile. » Il n'est pas inutile de noter que ce modèle a été largement contesté

(1) Jean-Philippe BÉJA, « Regards sur les 'salons' chinois. Embryons de société civile et sphère publique en Chine (1978-1989) », *Revue française de science politique*, vol. XLII, n° 1, 1992, pp. 76 et 80-81.

par l'historiographie récente. Relevons seulement ici les critiques adressées au modèle du club ou de la société de pensée, un temps considéré comme la matrice révolutionnaire par excellence. Ainsi la contribution de la bourgeoisie janséniste parisienne aux évolutions précédant immédiatement la Révolution française a été analysée par Nicolas Lyon-Caen au travers d'un paradigme très différent de celui qui associe la genèse de la sphère publique bourgeoise à celle de la République des Lettres. Les droits de l'individu, affirmés par les jansénistes face à une Eglise qui voudrait se soustraire à leur reconnaissance, sont garantis et médiatisés par les corps et institutions auxquels cet individu appartient. C'est sur la base de leur «incorporation» – appartenance active à un corps professionnel aux fortes charges sociales et symboliques – que les notables jansénistes se réclament de la monarchie – laquelle fonde le principe et les modalités de l'incorporation – contre les empiètements de l'Eglise. Le langage de l'«incorporation», au cœur du droit public, ne fonde donc en rien la sociabilité politique sur un individu abstrait. Dans le cas de la bourgeoisie janséniste pour le moins, le modèle de l'émancipation politique ne serait nullement celui de la «société de pensée» exposé par François Furet. Déconstruction des corps et collèges, désertion des pratiques publiques et déclin de l'engagement religieux signent ensemble une logique de «désincorporation» (Claude Lefort). D'une certaine façon, le discours de mobilisation janséniste, en justifiant l'engagement civique, instituait l'élite marchande qui le tenait en interlocuteur privilégié de la monarchie. C'est la destruction des particularismes locaux entreprise par cette dernière qui épuiserait tant l'une que l'autre (2). Il semblerait que cet excursus nous conduise loin de la Chine contemporaine, mais peut-être nous en sommes-nous au contraire rapprochés : c'est l'interaction entre réformes étatiques, appartenance à un corps donné et structuration de la sphère publique dont la complexité est ici déjà suggérée.

En 1995, dans un style diamétralement opposé à celui de J.-P. Béja et sans doute inutilement polémique, Yves Chevrier conteste l'application du modèle de la société civile à la compréhension de l'histoire moderne chinoise comme son usage indiscriminé pour l'analyse des faits contemporains : *«j'appelle paradigme de la société civile une vision de la modernité sociale sous-tendue par une vision universaliste des mouvements de l'histoire (la société civile est associée, par ces deux articulations, à la sphère publique comme caractéristique de l'espace politique moderne). Ce paradigme, que certains auteurs ont cru pouvoir appliquer à la société chinoise à diverses époques, doit être distingué de l'usage générique et flou du terme de société civile (toute manifestation autonome du social en regard du politique)»* (3).

(2) Cf. Nicolas LYON-CAEN, *La Boîte à Perrette, le jansénisme parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Albin Michel, Paris, 2010.

(3) Yves CHEVRIER, «La question de la société civile, la Chine et le chat de Cheshire», *Etudes chinoises*, vol. XIV, n<sup>o</sup> 2, aut. 1995, pp. 153-251, notamment note 6, p. 154.

«*La société civile est le lieu politique du social... Ce politique moderne se différencie comme forme de la famille, du lignage, des communautés locales ou professionnelles et des réseaux qui innervent le social, tout autant que de la sphère religieuse. Mais au sens aussi où il ne se ramène pas aux pratiques de pouvoir, y compris dans l'Etat de droit*» (4).

Dans son introduction à un récent volume d'hommage à Marie-Claire Bergère et dans un style plus apaisé, le même Yves Chevrier revient sur la question : en Chine, l'espace de la citoyenneté démocratique – et donc celui de la société civile – ne s'est toujours pas construit et probablement ne se construira pas de sitôt, estime-t-il. La construction étatique effectuée depuis le début de la politique des réformes et de l'ouverture ne s'est pas accompagnée d'une institutionnalisation de la modernité. L'avancée enregistrée est probablement moins forte que celle constatée à la fin des Qing et au début de la République, lorsqu'une élite bourgeoise se voyait en mesure d'entrer dans une relation avec l'Etat qui portait en elle l'institution de la citoyenneté. En même temps, la réforme de l'Etat contemporain et la reformulation de ses tâches situe désormais les acteurs sociaux dans une «relation» avec cet Etat (il lui est «demandé d'agir», en matière environnementale ou pour la protection des travailleurs migrants par exemple), qui signe les conditions d'une confrontation créatrice plus que d'un simple «évitement» de la société et des structures étatiques. Au final, «*la question est celle de la mise en forme de l'Etat-nation – l'Etat-nation qui n'est pas seulement défini, construit par le nationalisme, par l'identité ou par la modernisation, mais qui l'est tout autant, et d'une façon qui est par essence problématique, par l'institution de la citoyenneté*» (5). A suivre l'auteur, si on observe donc en Chine des phénomènes «analogues» à ceux qui ont présidé à la constitution d'une société civile en Europe, le fait que l'Etat ne se construise toujours pas sur la reconnaissance et l'institution de la citoyenneté mais sur un «projet» de puissance nationale et économique interdit jusqu'à aujourd'hui de parler en toute rigueur de terme d'une société civile chinoise. En même temps, suggère-t-il, la demande d'Etat qui caractérise la Chine contemporaine – notamment les demandes exprimées en matière environnementale, éducative et sociale – pourrait à terme dessiner un chemin paradoxal vers la constitution de la citoyenneté : dans le paradigme de la modernité, la constitution de l'Etat et celle de la citoyenneté vont de pair.

(4) *Ibid.*, p. 246.

(5) Yves CHEVRIER, «En introduction : de la cité problématique à la ville habitée», in Yves CHEVRIER / Alain ROUX / Xiaohong XIAO-PLANES (dir.), *Citadins et citoyens dans la Chine du XX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire sociale*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2010, p. 87.

## UN CONCEPT EN VOIE D'ACCLIMATATION

Le terme même de «société civile» peut être traduit de trois manières différentes en chinois. La traduction la plus ancienne, légitimée par celle des textes marxistes, est celle de *shimin shehui*. Curieusement, alors qu'elle est aujourd'hui la moins utilisée, elle reste sans doute la plus adéquate pour exprimer le substrat historique du terme, car elle possède une connotation sémantique qui renvoie directement à la *bürgerliche Gesellschaft*, le terme introduit par Hegel dans la pensée politique moderne. Le terme «*gongmin shehui*» s'est aujourd'hui imposé, au moins en Chine continentale, et la connotation de l'expression renvoie aux «affaires publiques»: la société civile, dans le sens ainsi accrédité, est celle qui participe de son propre mouvement aux affaires publiques. Le terme va de pair avec la popularisation de l'expression d'«espace public» (*gonggong lingyu*), expression aujourd'hui souvent utilisée en «chinois universitaire», quand même il s'agit d'en déplorer l'absence de structuration. Enfin, le terme «*minjian shehui*», certes moins exact dans la mesure où il désigne littéralement la «société populaire», a été largement utilisé par les historiens, notamment pour désigner le mode d'auto-organisation propre aux communautés villageoises chinoises traditionnelles – c'est en fait le terme qui renvoie le plus spontanément à des réalités inscrites dans l'histoire et le vocabulaire chinois traditionnels. Il n'existe du reste nulle raison qui obligerait à renoncer à l'un de ces trois termes, dont la diversité permet parfois de préciser la dimension privilégiée dans l'analyse. Cependant, le terme *gongmin shehui* est bien celui qui s'est imposé dans les publications qui traitent des évolutions socio-politiques contemporaines.

Comment la recherche chinoise se situe-t-elle face à la modélisation de la société civile considérée comme une forme spécifique de relation entre le social et l'État – la forme institutrice du politique moderne? Pour le dire en un mot, la démarche des auteurs chinois confrontés à pareille question se veut tout à la fois programmatique et pragmatique.

Programmatique: il s'agit de reconnaître et d'affirmer les avancées de l'auto-organisation du social en Chine et d'en tirer leçon pour la construction progressive d'une forme chinoise de gouvernance; mais il s'agit aussi de fonder la légitimité de l'usage du terme «société civile» et, pour ce faire, tout à la fois de donner une dimension universelle à la notion et d'en déduire un mode historique d'évolution de la société civile «aux caractéristiques chinoises».

Les premiers articles chinois sur la construction de la société civile apparaissent vers 1992 et sont dus, entre autres, au sociologue influent Deng Zhenglai, aujourd'hui doyen du Fudan Institute for Advanced Study in Social Sciences, mais aussi à Jing Yuejin ou Sun Liping. Ils paraissent dans l'édition hongkongaise de journaux de recherche chinois.

Cela étant, Yu Keping – aujourd’hui politiste influent et théoricien libéral du PCC – fut sans doute l’un des premiers, sinon le premier, à lier le thème de la société civile à celui de la gouvernance (6). L’introduction de ce dernier terme présentait l’avantage de suggérer un schéma d’alliance et compétition entre institutions étatiques et sociales, un schéma à la fois «politique» par nature et cependant compatible avec la façon dont l’Etat concevait et représentait sa propre modernisation. Notant avec justesse que l’usage du terme diffère en science politique et en sociologie – la société civile est inséparable de la citoyenneté dans le premier cas et elle correspond à tous les types d’organisations qui ne relèvent ni de l’Etat ni du marché dans le second –, Yu Keping ancre résolument son propre usage du terme dans la seconde acception. Même ainsi, les conditions qu’il définit pour inscrire une organisation donnée dans la «société civile» se révèlent exigeantes : ne pas appartenir à un organe d’Etat; être sans but lucratif; jouir d’une certaine indépendance à l’égard de l’Etat-parti comme en termes de finances et d’organisation; fonder l’appartenance à l’organisation sur le principe du volontariat. Ce qui intéresse ici l’auteur, ce n’est pas de décompter le nombre d’organisations qui, en Chine, répondraient à ces critères – un nombre qui, à l’époque où il est écrit, s’avérerait sans doute extrêmement restreint –, mais plutôt de repérer, dans la simple possibilité que pareilles organisations puissent exister et se développer en Chine, l’amorce d’un changement de fonctionnement politique du «gouvernement» vers la «gouvernance». En d’autres termes, l’émergence d’organisations civiles volontaires participerait d’un tournant plus général, au travers duquel la Chine tenterait de mettre en application deux principes : celui d’un modèle coopératif de décision, d’une part, la valorisation maximale des biens publics, à rebours de la tendance à privilégier les intérêts particuliers, de l’autre. C’est le souci – partagé par de nombreux acteurs – d’améliorer la «gouvernance» chinoise, souci dû aux dysfonctionnements largement reconnus d’un mode de gouvernement non participatif, qui fournirait les voies, souvent indirectes, de la légitimation et de la croissance des organisations civiles volontaires.

Cette analyse – qui se veut tout à la fois empirique et programmatique comme je l’ai déjà noté – conduit Yu Keping à soutenir que, depuis 1978, le système politique chinois a changé bien davantage que les observateurs occidentaux ne le reconnaissent souvent et que ce n’est pas d’abord dans les «principes» (tel celui de la séparation des pouvoirs) qu’il faut rechercher ces changements, mais bien plutôt dans les réalités observables liées à l’exercice de la loi, au fonctionnement du système administratif ou au mode de

(6) Je m’appuie ici sur Keping YU, «La montée de la société civile chinoise et les changements dans la gouvernance (*zhongguo gongmin shehui de fuxing ji zheli de bianqian*)», *China Social Sciences Quarterly* (*zhongguo shehui kexue jikan*), aut. 1999, pp. 105-117, et «The rise of Chinese civil society and its significance to governance», 1999, disponible sur le site Internet [www.asienhaus.org/public/archiv/China-CS\\_YK.pdf](http://www.asienhaus.org/public/archiv/China-CS_YK.pdf).

désignation des responsables. Ce sont à la fois ces changements – souvent difficiles à décrire et quantifier – et l’ampleur de la croissance économique qui ont libéré un espace dans lequel se structurent des forces telles que les associations professionnelles, les organisations charitables, les sociétés savantes, les associations, formelles ou informelles, de quartier, les sociétés de secours mutuel. Sous les auspices de la politique des réformes et de l’ouverture, le gouvernement a mis en place un «système pragmatique de gestion» de ces associations, gestion qui comprend, selon les cas, leur surveillance, l’encouragement à leur participation active dans des projets où leurs ressources complètent heureusement celles que peut mobiliser l’Etat, leur répression s’il est besoin, et, plus largement, un encadrement flexible, parfois plus sévère, parfois plus relâché, mais dont, en fin de compte, les modalités accroîtraient progressivement et nécessairement l’espace dont jouissent lesdites organisations. C’est très exactement l’élargissement de cet espace qui correspond au passage, parfois peu perceptible, du «gouvernement» à la «gouvernance».

Ce modèle, esquissé à la toute fin des années 1990, se caractérisait par un optimisme que la répression du mouvement Falungong puis une certaine reprise en main idéologique avec l’arrivée d’une nouvelle équipe dirigeante en 2002 allaient quelque peu démentir. Ainsi, Han Heng redonnait à l’analyse des évolutions de la société civile un tour plus directement politique, insistant sur le fait que le modèle de gouvernance promu officiellement par l’Etat chinois ne prendrait sens que si la participation civique y était effectivement intégrée – ce qui n’était toujours pas le cas et ne permettait donc pas vraiment de parler de «société civile» en Chine (7). Publiée à Hong Kong, l’analyse de Han Heng voit dans la stratégie pragmatique choisie par l’Etat-parti non pas l’amorce d’une société civile telle que les sociétés occidentales en ont élaboré le concept et la pratique, mais bien plutôt un nouveau mode de contrôle de l’espace public qui, tout en abandonnant le contrôle de la «pensée privée», sait régir avec habileté et fermeté les initiatives qui éclosent, ce pour assurer leur adéquation aux fins et aux moyens fixés par le Centre. C’est moins dans l’identification des évolutions que dans l’appréciation de leur sens et de leur portée ultime que les analyses diffèrent donc. Pour Han Heng, des routes différentes ne sauraient mener à l’édification de sociétés similaires.

(7) Cf. Heng HAN, «Toutes les routes mènent-elles à la société civile? Une discussion critique avec Yu Jianxing et Zhou Jun (*shutu tonggui de gongmin shehui? yu yu jianxing, zhou jun liangwei xiansheng shangque piping*)», *The Twenty-first Century (ersheyi sheji)*, 2008/4, pp. 126-130, disponible sur le site Internet [www.cuhk.edu.hk/ics/21c/issue/articles/0805079.pdf](http://www.cuhk.edu.hk/ics/21c/issue/articles/0805079.pdf); Xiaoguang KANG/Heng HAN, «Administrative absorption of society: a further probe into the State-society relationship in Chinese mainland», *Social Sciences in China*, n° 2, été 2007, pp. 116-28.

## PARTICIPATION ET AUTONOMIE

Han Heng vise explicitement un type de discours qui s'est développé sur la base des analyses de Yu Keping et de celles d'autres chercheurs tels Yu Jianxing (8), et qui, jusqu'à aujourd'hui, reste sans doute l'approche dominante, au moins dans le discours académique officiel. Elle est habituellement résumée par la formule : « participation d'abord, autonomie [indépendance] ensuite (*xian canyu hou duli*) ». Elle est suffisamment reprise pour que nous nous arrêtons sur ses fondements et ses implications.

A partir du début des années 2000, l'un des thèmes dominants des chercheurs chinois – un thème qui se retrouve sous diverses variantes – peut être résumé comme suit : en Chine, la société s'exprime et se définit moins dans un processus de compétition que d'étroite collaboration avec l'Etat, lequel Etat est habilité par elle à gérer les conflits internes qui l'agitent (9). Pareille formulation est présentée à la fois comme résultant de recherches empiriques sur l'histoire sociale chinoise et comme un stratagème théorique, seul à même de légitimer et faciliter la croissance de la société civile : elle permet de sortir du jeu à somme nulle entre Etat et société que promeut, selon ces chercheurs, la théorie occidentale et de renforcer mutuellement et en complémentarité et l'Etat et l'espace social.

«Coopération et interaction» fournissent donc les principes du modèle de développement social; le terme de «corporatisme» – défini comme un processus de négociation entre un petit nombre d'acteurs dominants, représentatifs d'intérêts divers, et l'appareil d'Etat (10) – est encore celui qui donne la meilleure représentation du mode d'interaction entre Etat et société à un moment donné du temps.

Le fait d'assimiler ce processus de négociation au «corporatisme» a été contesté par des sociologues occidentaux, notamment par Wakeman : leurs critiques sont basées sur le constat de l'absence d'autonomie des acteurs non étatiques, entorse majeure à la théorie classique du corporatisme (11). Les tenants de la thèse «participation d'abord, autonomie ensuite» semblent en effet exagérer la marge de manœuvre ou la capacité réelle d'initiative dont jouissent les acteurs des organisations civiles volontaires qu'ils exami-

(8) Jianxing YU / Jun ZHOU, «La société civile dans l'administration des affaires publiques (*gonggong shewu zheli zhong de gongmin shehui*)», *The Twenty-first Century*, 2008/4, pp. 100-107.

(9) Zhenglai DENG (dir.), *Etudes sur la théorie de la société civile (shimin shehui lilun de yanjiu)*, China University of Political Science and Law Press, Pékin, 2002.

(10) Cf. Kenneth LIEBERTHAL, «Introduction: the 'frangmented authoritarianism' model and its limitations», in Kenneth LIEBERSTAHL / David LAMPTON (dir.), *Bureaucracy, Politics, and Decision Making in Post-Mao China*, University of California Press, Berkeley, 1992, pp. 1-30; Kenneth LIEBERTHAL / Michel OKSENBERG, «Structure and process: an overview», in Kenneth LIEBERTHAL / Michel OKSENBERG, *Policy-making in China: Leaders, Structures, and Processes*, Princeton University Press, Princeton, 1988, pp. 3-34; P.C. SCHMITTER / G. LEHMBRUCH (dir.), *Trends Towards Corporatist Intermediation*, Sage Publication, Londres, 1979.

(11) J.R. WAKEMAN, «The civil society and public sphere Debate», *Modern China*, vol. XIX, n° 2, 1993, pp. 108-138.



nent. Lorsqu'on se penche sur l'historique des politiques publiques et des conflits qu'elles ont pu générer au cours des dix à quinze dernières années, il apparaît de fait que l'influence des acteurs non étatiques sur les politiques publiques – constatée pourtant dans quelques cas, comme pour l'arrêt de certains projets d'infrastructure hydraulique (12) – reste marginale. Certains auteurs pensent néanmoins que la prise en compte par l'État de pressions et d'intérêts non étatiques dès l'amont du processus de décision permet de parler d'une « pluralisation » de l'élaboration des politiques publiques (13).

### LA PARTICIPATION COMME RUSE

L'examen des contributions les plus récentes tout à la fois confirme et nuance la force d'attraction du modèle décrit à l'instant.

Plusieurs auteurs chinois, revenus de l'optimisme qui marquait les premières années de recherche autour de la société civile en contexte chinois, développent aujourd'hui une approche qui se veut à la fois prudente et positive : si le processus de décision reste tellement contrôlé par l'État qu'il n'est pas encore possible de parler ni d'« autonomie » de la société civile ni de « négociation » entre les acteurs sociaux et l'État, il n'en reste pas moins que la « participation » des acteurs crée les conditions d'un espace social nouveau : en d'autres termes, dans le cas chinois, la « ruse du social » ne consisterait pas dans le fait que les acteurs joueraient « en dehors » ou « à côté » du jeu décisionnel et « participatif » institué par l'État, mais bien plutôt qu'ils y participeraient en jouant sur la fragmentation du pouvoir et des instances de décision, de telle façon à ouvrir un espace de négociation toujours élargi. Pour le dire autrement que ne l'expriment les auteurs ici cités, l'autoritarisme fragmenté porterait en lui-même les germes de son dépassement (14). L'étude de quelques exemples où les acteurs locaux s'avèrent particulièrement puissants permet de parler d'un espace de participation publique proto-démocratique. Un cas d'espèce est fourni, par l'étude de la chambre de commerce de la ville de Wenzhou (15) : un livre récent qui lui est consacré souligne les compétences et l'influence qui sont les siennes et affirme que « participation » plutôt qu'« indépendance » est bien le but pour-

(12) Cf. Andrew MERTHA, « Fragmented authoritarianism 2.0 : political pluralization in the Chinese policy process », *The China Quarterly*, 2009, pp. 995-1012. L'auteur analyse trois des conflits suscités par les grands projets hydrauliques et montre que les capacités de résistance comme les chances de succès des organisations civiles restent pour le moins incertaines.

(13) C'est la conclusion sur laquelle s'arrête l'article mentionné ci-dessus : « while the fragmented authoritarianism framework continues to define the major contours of the policy-making process in China, the playing field is becoming increasingly crowded », *ibid.*, p. 1012.

(14) Cf. Kenneth LIEBERTHAL, *op. cit.* ; Kenneth LIEBERTHAL / Michel OKSENBURG, *op. cit.* ; P.C. SCHMITTER / G. LEHMBRUCH (dir.), *op. cit.*

(15) Jianxing Yu / Hua JIANG / Jun ZHOU, *La Société civile chinoise en croissance participative, recherche sur la chambre de commerce de Wenzhou (zai canyu zhong chengzhang de zhongguo gongmin shehui, ji yu zhejiang wenzhou shanghui de yanjiu)*, Zhejiang University Press, Hangzhou, 2008.

suivi par la plupart des organisations qu'on classerait en Occident parmi les expressions de la société civile. Du reste, ajoutent les observateurs, dans l'histoire chinoise, si une société civile a déjà existé, elle fut caractérisée par son rôle de pourvoyeuse de biens et services publics (œuvres charitables bouddhistes, etc. (16)). Dans le contexte chinois, c'est donc la «participation» des organisations sociales qui est le préalable à leur «indépendance», non leur «indépendance» qui permettra à un second stade d'assurer leur «participation» (17).

Toutefois, il faut bien comprendre le sens et la portée de pareille formule : des organisations telles que les chambres de commerce prennent avantage de la redéfinition du rôle de l'Etat pour assurer des fonctions de gouvernance qui leur permettent d'asseoir par étapes leur emprise sociale. Au fond, par d'autres voies, de telles approches retrouvent un constat énoncé plus haut : la société civile n'est pas le «Social» sublimé, elle est un espace qui apparaît et qui se développe progressivement, au travers d'un processus historique spécifique, espace fondé tant sur la modernisation de l'Etat que sur la façon dont les acteurs sociaux sont en mesure d'y répondre et de s'y confronter. La différence entre les approches occidentales et celles résumées ici réside en ceci : pour les premières, la maturation de la société civile est par essence un processus politique et démocratique, tandis que les secondes voient dans la «croissance par participation de la société civile chinoise» (*zai canyu zhong chengzhang de zhongguo gongmin shehui*) le mode spécifique à la Chine de constitution d'un espace socio-politique de type nouveau.

Clairement, un tel type d'analyse ne rend compte que partiellement des phénomènes enregistrés : si l'exemple des organisations professionnelles va dans le sens indiqué par nos auteurs – et peut-être même est-ce seulement le cas pour les riches provinces du Sud-Est –, en est-il de même pour les groupements religieux par exemple ? Quand il s'agit des associations religieuses officielles, le parallèle avec les organisations professionnelles est de fait assez parlant et «participation» peut aller de pair avec un élargissement de l'espace concédé par l'Etat – encore que la conclusion n'est en rien patente. L'intéressant est le fait que la plupart des fidèles ne semble pas se satisfaire du processus participatif et que la fièvre religieuse peut bien plutôt s'analyser à la fois comme «prélude» et «substitut» à la constitution d'un espace proprement politique (18). Il reste donc à établir si le modèle

(16) Le renouveau caritatif, notamment d'inspiration bouddhiste, est un fait à signaler. En même temps, si une étude comme celle de Gan Mantang montre l'activisme des entrepreneurs en ce domaine – surtout dans les provinces du Fujian, Guangzhou et Zhejiang –, elle souligne aussi les limites de leurs actions, limites moins liées au système politique qu'à une conception étroite et socialement conservatrice de la responsabilité entrepreneuriale. Cf. «Culture religieuse traditionnelle et activités charitables des entrepreneurs chinois (*chuantong zongjiao wenhua yu zhongguo qiyejia cishan sheye*)», *Cultures religieuses du monde (shijie zongjiao wenhua)*, n° 2, 2011, pp. 1-5.

(17) Jianxing YU / Hua JIANG / Jun ZHOU, *op. cit.*, pp. 10-11.

(18) Cf. Benoît VERMANDER, «Réveil religieux et sortie de la religion en Chine contemporaine», *Perspectives chinoises*, 2009/4, pp. 4-17.

«participatif» est une stratégie réservée aux élites ou bien désigne un mode de comportement de la société chinoise prise dans son ensemble – et la première des hypothèses reste la plus probable.

#### SOCIÉTÉ CIVILE ET INTERNET

De fait, si la croissance de la société civile est de type «participatif», c'est d'abord et surtout la participation au débat virtuel qui semble réunir et mobiliser une proportion toujours plus importante de Chinois. Il suffit de mener une recherche rapide sur Google pour voir que les termes de société civile et d'Internet sont utilisés désormais en conjonction très étroite, relevant parfois de l'automatisme. Devant pareil phénomène, deux écueils doivent être évités : le premier consisterait à simplement s'impatienter devant pareille «facilité», en notant que la croissance de la société civile peut et doit aller bien au-delà d'une simple réalité virtuelle, mais sans prendre en compte l'impact réel de pareille mobilisation et le défi qu'il soulève pour nos cadres traditionnels de compréhension des modes de participation politique et sociale; le second écueil consiste bien entendu à ramener l'élargissement de l'espace civil au nombre et à l'activité des utilisateurs d'Internet, sans prêter attention aux médiations par lesquelles un espace civil se constitue et fait interagir entre eux des groupes divers.

Les études menées depuis plusieurs années par Yang Guo-bin permettent d'apprécier plus justement le phénomène (19) : elles aident notamment à cerner la notion et la réalité de l'«activisme *online*», défini comme toute forme d'action collective basée sur l'Internet qui promeut un changement ou lui résiste. Cet activisme, très présent et évolutif en contexte chinois, voit ses manifestations définies par l'interaction entre cinq facteurs au moins : les initiatives et régulations émanant du pouvoir étatique, la culture ambiante, les contraintes et ouvertures du marché, le degré de structuration de la société civile et, enfin, celui des interactions transnationales. L'une des conclusions les plus intéressantes des études de Yang Guo-bin consiste dans le fait que les petites organisations locales sont celles qui bénéficient le plus des interactions permises par Internet, de par le seul fait que leur visibilité moindre et la souplesse qui en résulte leur permettent d'optimiser les investissements, très modestes, qu'elles consentent pour y accéder. Plus largement, l'ampleur toujours croissante comme la plasticité de son usage permettent de voir dans Internet «une réponse généralisée aux conséquences de la modernité chinoise» (20) et même une «démocratie non officielle» (21).

(19) Guo-bin YANG, *The Power of the Internet in China : Citizen Activism Online*, Columbia University Press, New York, 2009.

(20) *Ibid.*, p. 210.

(21) *Ibid.*, p. 223.

L'expression peut paraître outrancière, mais le «vécu» chinois lui donne un écho réel : la «société civile» qui importe vraiment pour les internautes chinois, celle qui décide des rapports d'influence, de l'évolution des opinions et d'éventuels modes d'action collective, se trouve déplacée dans Internet, enjeu d'un combat perpétuel en vue de son contrôle et de l'utilisation de sa «puissance de feu». En d'autres termes et même si les chercheurs chinois «officiels» privilégient les mécanismes de négociation et de participation dans leurs schémas de constitution de la société civile, il est légitime de faire l'hypothèse que c'est la «société populaire» (*minjian shehui*), structurée autour d'Internet et de micro-réseaux que ce dernier aide à définir et garder vivants, qui est en train de prendre sa revanche sur la «société civile» (*gongmin shehui*) telle qu'elle est formalisée et théorisée par les élites. La «société civile» aux caractéristiques chinoises pourrait en fin de compte présenter d'autres spécificités que celles que ses théoriciens lui prêtent.

Il est intéressant de comparer la vigueur sociale des débats intervenant sur Internet avec les formulations tentées par un théoricien libéral du PCC, He Xianming, professeur à l'école du Parti de la province du Zhejiang, lequel plaide pour une ouverture progressive des modes de participation à la chose publique : *«quand la démocratie se fait mode de gouvernance de la chose publique, son utilité principale consiste à fournir un mode de négociation et discussion pour que dans le conflit des intérêts on en arrive à un compromis. En bref, des participations limitées au processus décisionnel nourriront et feront comprendre le sens du compromis, et alors la voie vers l'évolution démocratique se dessinera»* (22). La sagesse de ce «gradualisme», très proche des schémas théoriques des universitaires évoqués plus haut, semble être celle que conteste les internautes : ce ne sont pas des «participations limitées» qu'ils recherchent, mais au contraire la possibilité de s'approprier la chose publique exactement au moment et au lieu où ils estiment qu'elle doit être débattue, non pas dans un cadre préalablement défini. En même temps, le «sens du compromis», à supposer qu'il se dessine au travers de leurs débats, résultera moins d'un apprentissage formel que de l'ampleur et de l'ardeur mêmes d'une participation toujours plus diversifiée.

#### SOCIÉTÉ CIVILE ET SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

Les débats autour de la société civile et de la gouvernance ont nourri l'intérêt de certains chercheurs chinois tant envers le concept de gouvernance mondiale qu'envers l'idée de société civile internationale (23). Il n'est

(22) He XIANMING, «Une démocratie composite fondée sur une gouvernance effective : un mode de croissance possible de la démocratie chinoise» (*ji yu youxiao zheli de fuhe minzhu : zhongguo minzhu chengzhang de keneng fangshi*) *Zhejiang Social Sciences (zhejiang shehui kexue)*, 2011, 8, pp. 24.

(23) Je m'appuie ici notamment sur un article de Guangqiu XU, «Global governance : the rise of global civil society and China», *Fudan Journal of Humanities and Social Sciences*, vol. IV, n° 1, 2011, pp. 1-21.

pas indifférent, dans le contexte chinois, de souligner que la participation croissante de la « société civile internationale » – constituée d'organisations civiques centralisées, de fédérations, de coalitions et de réseaux – à la gouvernance mondiale a contribué à redéfinir et diversifier les niveaux d'action et d'interaction de cette dernière. Cela étant, malgré une appréciation globalement positive sur le rôle joué par les ONG, les chercheurs chinois n'en insistent pas moins sur leur origine sociale, géographique et religieuse : pour eux, elles représentent majoritairement les classes aisées et les pays occidentaux et s'ancrent bien davantage dans la tradition chrétienne que dans les autres traditions culturelles et spirituelles (24). En outre, les ONG souffrent de leurs propres problèmes de « gouvernance », parfois endémiques.

S'il est vrai que les experts chinois continuent eux-mêmes à se demander comment la Chine va gérer sa propre ascension et s'il est lui est possible de faire coïncider sa capacité de « vision » avec sa puissance (25), ils n'en affichent pas moins au fil des années une confiance accrue en la capacité de leadership régional et mondial de leur pays, jusqu'à faire du dialogue et de la coopération avec la société civile internationale l'un des objectifs et des canaux par lesquels passe ce leadership, du fait du rôle joué par les ONG dans la définition des défis globaux qui ont priorité pour la Chine même (26). Ils soulignent aussi avec force que la reconnaissance du rôle des ONG pose un défi majeur à la conception très étroite de la souveraineté nationale qui demeure celle de la Chine. Plus significative encore s'avère la conclusion de Xu Guangqiu dans l'article ici utilisé : *« sans l'émergence d'une société civile énergique et complexifiée en Chine même, Pékin ne peut pas jouer un rôle important dans la gouvernance mondiale. Les leaders chinois répugnent à la montée des forces de la société civile en Chine, estimant que les associations de la société civile peuvent poser un défi à l'autorité du gouvernement chinois. En conséquence, le gouvernement de Pékin tente de restreindre et de contrôler étroitement les groupes appartenant à la société civile en Chine. La société civile globale joue un rôle notable dans la gouvernance globale, en association avec les Etats, mais peu d'associations civiles chinoises*

(24) *Ibid.*, p. 7. Cf. aussi Jun ZHOU, « Le rôle de la société civile globale dans les structures de la gouvernance et ses limites (*quanqiu gongmin shehui zai zheli jiegou zhong de zuoyong ji qi xiandu*) », *Marxisme et Réalité (makesizhuyi yu xianshi)*, n° 1, 2008, pp. 94-100.

(25) Sur le discours des chercheurs et universitaires chinois tenu dans les années 2000-2004, au moment où s'affirme le thème de l'« ascension chinoise », cf. Jean-Pierre CABESTAN / Benoît VERMANDER, *La Chine en quête de ses frontières, la confrontation Chine-Taïwan*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2005, chap. 2.

(26) Mentionnons la liste des défis globaux sur lesquels la Chine entend affirmer sa contribution, telle que dressée par Xu Guangqiu : sécurité des voies maritimes; opérations de paix dans les zones fragiles; transition vers des sources d'énergie renouvelable; consensus sur la façon de confronter les pandémies; cadre multilatéral pour la gestion des problèmes de sécurité énergétique; création d'une unité monétaire mondiale de référence; mise en marché effective des technologies propres; disputes commerciales jugées de façon plus équitable qu'aujourd'hui; création de nouvelles stratégies d'aide au développement, notamment en Afrique (*op. cit.*, p. 17). Si ces questions relèvent bien de la gouvernance mondiale, le lien entre cette liste et le rôle attribué à la société civile internationale peut paraître ténu. Ce qu'implique l'article ici cité, c'est que la société civile globale joue un rôle non négligeable dans la façon dont certains de ces défis sont formulés et hiérarchisés et que la Chine entend jouer un rôle dans cette formulation et cette hiérarchisation « par le bas ».

*sortent de Chine pour s'intégrer à la gouvernance mondiale et entrer en compétition avec les grands groupes civiques internationaux pour le contrôle des ressources et du soutien citoyen. Il n'y a donc pas de présence chinoise significative dans la société civile mondiale, qui pourrait représenter la voix et les intérêts de la société chinoise. Les inquiétudes de Pékin quant à la montée de la société civile en Chine sont compréhensibles; mais il sera difficile pour la Chine de jouer un rôle dans la gouvernance mondiale si ce défi n'est pas surmonté»* (27). Constaté que la montée de la société civile globale et l'ascension chinoise constituent deux phénomènes parallèles permet donc en définitive de plaider pour une réforme de la gouvernance chinoise qui fasse toute sa place à une société civile en formation, dont les expressions restent encore largement non légitimées.

\* \*  
\*

La complexité du système chinois en assure certes la flexibilité, mais cette dernière n'est sans doute plus suffisante pour satisfaire des groupes civiques dont l'expression se libère sur Internet sans que les canaux de leur participation effective aux affaires publiques soient élargis ou même reconnus. Si la majorité des universitaires chinois semble estimer – au moins dans leurs publications – que cette complexité et cette flexibilité favorisent à terme l'institution d'un espace qu'on pourrait proprement appeler «civil» – un espace de négociation, coopération et confrontation entre État et société –, les évolutions constatées en pratique montrent un fossé grandissant entre leur discours et les attentes sociales réelles. Il est certes possible que l'avènement d'une société civile, universelle dans son esprit et bien chinoise dans le modèle de sa genèse, soit envisageable dans le cadre d'un renforcement et d'un élargissement des évolutions sociales et politiques qui se manifestent déjà, mais ce scénario gradualiste peut se révéler battu en brèche par la vitalité propre des mouvements sociaux. Quoi qu'il en soit et comme le soulignent les universitaires chinois eux-mêmes, la façon dont la Chine continuera à modeler – et à élargir ou non – l'espace de la société civile sera bien un facteur de première importance dans la manière dont elle concevra et mettra en œuvre sa participation à la gouvernance mondiale.

(27) Guangqiu Xu, *op. cit.*, p. 18.